

## **ARRETE RELATIF A LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE SPECIAL DEPARTEMENTAL DU TARN**

**Pour la Rectrice  
et par délégation**

**Le Directeur académique  
des services de l'Education nationale du Tarn**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics ;  
Vu le décret du 3 août 2018 nommant Monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;  
Vu l'arrêté du 8 avril 2011 portant création auprès de chaque inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale d'un comité technique spécial ;  
Vu les résultats aux élections des représentants des personnels au comité technique spécial départemental du Tarn, scrutin du 29 novembre au 06 décembre 2018 ;  
Vu l'arrêté de Madame la Rectrice de l'académie de Toulouse du 19 décembre 2018 fixant l'attribution des sièges par organisations syndicales pour le comité technique spécial départemental du Tarn ;  
Vu les propositions des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité technique spécial départemental du Tarn ;

**ARRETE**

## **ARTICLE 1 :**

La composition du comité technique spécial départemental (CTSD) du Tarn est fixée comme suit :

### **REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :**

Monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Tarn, Président du comité.

Madame Delphine ROCHETTE, Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Tarn.

Le Directeur académique des services de l'Education Nationale du Tarn est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité technique spécial.

### **REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES : 10 titulaires, 10 suppléants**

#### **FSU : 5 titulaires - 5 suppléants**

##### **Membres titulaires :**

Monsieur André CASTELLAN,  
Monsieur Mathieu MOLES,  
Monsieur Benoît FOUCAMBERT,  
Madame Agnès BERNADOU,  
Madame Bérengère BASCOUL.

##### **Membres suppléants**

Monsieur Yves CHASSIN,  
Monsieur Hervé TROGNON,  
Monsieur Bastien ALBERTY,  
Madame Nadège OULES,  
Madame Hélène LOPEZ.

#### **S.E-UNSA : 3 titulaires - 3 suppléants**

##### **Membres titulaires**

Madame Cécile ALIBERT,  
Monsieur Benjamin PONS,  
Madame Marie-Véronique DROUARD.

##### **Membres suppléants**

Madame Valérie SICARD,  
Monsieur Yann LEMONSU,  
Monsieur Michel COT.

#### **FNEC FP FO : 2 titulaire - 2 suppléants**

##### **Membres titulaires**

Madame Céline FELIPE,  
Madame Camille SANS.

##### **Membres suppléants**

Madame Stéphanie PLAISANT,  
Monsieur Jean-François MAZALEYRAT.

**ARTICLE 2 :**

Les membres du comité technique spécial départemental sont nommés pour une durée de quatre ans à compter du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :**

En cas d'empêchement du Président, son remplacement est assuré par la secrétaire générale de la DSDEN du Tarn.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté rentre en vigueur à compter du 7 janvier 2019.  
Il remplace l'arrêté du 05 janvier 2015 relatif à la composition du Comité technique spécial départemental du Tarn.

**ARTICLE 5 :**

La secrétaire générale de la DSDEN du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Albi, le 7 janvier 2019.

Le Directeur académique des services  
de l'éducation nationale du Tarn



Jérôme BOURNE BRANCHU